

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027 et sous réserve de l'article 31, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes) ;
 - e) des annexes (a à f).

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1	Introduction	3
2	Synthèse.....	4
3	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
3.1	Généralités.....	5
3.2	Terminologie.....	5
3.3	Amortissements.....	5
3.4	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	5
3.5	Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)	6
4	Résultats.....	6
4.1	Vue d'ensemble	6
4.2	Clôture du compte de résultats (résultat global)	6
4.3	Compte des investissements	6
4.4	Résultat du financement (autofinancement)	7
5	Compte de résultats.....	8
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matière.....	8
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	9
5.3	Compte de résultats	10
6	Compte des investissements	15
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière	15
6.2	Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 – 2029	16
6.3	Compte d'investissements	17
7	Bilan.....	18
8	Annexes aux comptes annuels.....	22
8.1	Annexes A) et B) aux comptes annuels	22
8.2	Annexe C) aux comptes annuels.....	24
8.2.1	Tableau de l'état des capitaux propres.....	25
8.2.2	Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres	26
8.3	Annexe D) aux comptes annuels	28
8.4	Annexe E) aux comptes annuels.....	29
8.5	Annexe F) aux comptes annuels	31
9	Proposition du Conseil communal	34
10	Approbation des comptes annuels	35

1 Introduction

Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la bourgeoisie ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (sous réserve) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2 Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Les comptes 2023 de la bourgeoisie de Soulce ont été établis selon le « modèle comptable harmonisé » MCH2 du Canton du Jura. En application du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), ainsi que des directives et autres guides d'applications émises par le délégué aux affaires communales :

Directive n° 1 – taux d'amortissements

Directive n° 2 – les préfinancements

Directive n° 3 – réserves liées au retraitement du PF

Directive n° 4 – amortissement des forêts et terrains agricoles

Directive n° 5 – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 5 – annexe A – mode de comptabilisation des impôts

Directive n° 6 – dépenses courantes ou d'investissements + annexe

Directive n° 7 – financements spéciaux

Directive n° 8 – ducroires et provision

Directive n° 9 – financement de l'assainissement des eaux

Directive n° 10 – régularisation des investissements des Syndicats de communes

b) Les spécificités bourgeoises

Néant.

c) Les investissements et les projets importants

Rénovation de la loge du Folpotat, partie bétail.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Aucun nouvel emprunt durant l'année comptable écoulée.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour l'ensemble des bourgeoisies de la commune mixte de Haute-Sorne, les biens du patrimoine administratif ont été retraités au 1^{er} janvier 2020 (Bilan d'entrée MCH2), ils ont été portés au bilan d'ouverture à leur valeur officielle au 31 décembre 2019.

f) Appréciation de l'exécutif

Les comptes annuels de la Bourgeoisie de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Le compte de résultat annuel, de manière globale, ne présentent pas de dépassement budgétaire au sens de l'article 29 ch. 12 let 4 du Règlement d'organisation (RO)

Le compte de résultat présente un excédent de produits de CHF 66.14 alors que le budget prévoyait un excédent de charges CHF 26'305.00.

3 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4 Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	66.14	-26'305.00	23'829.03
900	Compte général	66.14	-26'305.00	-23'829.03
901	Clôture des financements spéciaux - pâturages	45'153.15	26'770.00	63'351.95
901	Clôture des financements spéciaux - Sylviculture	381.78	5'700.00	-5'925.55
5 ./ 6	Investissements nets	121'944.60	190'000.00	36'580.85

Tableau 1 : généré automatiquement par le système informatique

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	380'412.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	341'777.85
	Résultat de l'activité d'exploitation	-38'634.55
34	Charges financières	23'231.25
44	Revenus financiers	81'378.01
	Résultat provenant de financement	58'146.76
	Résultat opérationnel	19'512.21
38	Charges extraordinaires	19'446.07
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-19'446.07
	Résultat total, compte de résultats	66.14

Tableau 2 : généré automatiquement par le système informatique

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	121'944.60
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	121'944.60

Tableau 3 : généré automatiquement par le système informatique

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	66.14
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	12'356.30
35	+	Attributions aux financements spéciaux	35'635.00
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	+	Amortissements des subventions des investissements	-
389	+	Attributions aux capitaux propres	19'446.07
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	-
		Autofinancement (Cash-flow)	67'503.51
690 ./ 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	121'944.60
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	-54'441.09

Tableau 4 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

La bourgeoisie a financé ses investissements par le biais de ses liquidités.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matière

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	53'251.75	-	49'630.00	-	52'184.70	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	199'679.55	-	294'095.00	-	219'594.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	12'356.30	-	10'600.00	-	12'356.30	-
34	Charges financières	23'231.25	-	23'310.00	-	10'602.35	-
35	Attributions aux financements spéciaux	35'635.00	-	20'000.00	-	38'108.50	-
36	Charges de transfert	79'489.80	-	75'500.00	-	65'329.60	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	19'446.07	-	-	-	-	-
3	Total des charges	423'089.72	-	473'135.00	-	398'175.45	-

REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	181'587.10	-	192'700.00	-	180'331.10
43	Revenus divers	-	15.00	-	-	-	45.00
44	Revenus financiers	-	81'378.01	-	83'930.00	-	85'145.13
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	160'175.75	-	145'200.00	-	156'483.25
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-	25'000.00	-	-
4	Total des charges	-	423'155.86	-	446'830.00	-	422'004.48

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	66.14	-	-	26'305.00	23'829.03	-
9	Comptes de clôture	66.14	-	-	26'305.00	-	-

Tableau 5 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Le compte de résultats de l'année 2024 de la Bourgeoisie de Soulce affiche un excédent de produits de CHF 66.14.

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	69'082.20	24'565.00	67'240.00	19'900.00	56'487.45	19'395.00
	Excédent de produits/charges	-	44'517.20	-	47'340.00	-	37'092.45
1	Ordre et sécurité publics – défense	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	6'550.35	1'630.00	8'155.00	2'200.00	6'215.10	-
	Excédent de produits/charges	-	4'920.35	-	5'955.00	-	6'215.10
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	306'191.22	351'726.15	348'430.00	380'900.00	295'490.00	352'916.40
	Excédent de produits/charges	45'534.93	-	32'470.00	-	57'426.40	-
9	Finances et impôts	41'332.09	45'234.71	49'310.00	70'135.00	63'811.93	49'693.08
	Excédent de produits/charges	3'902.62	-	20'825.00	-	-	14'118.85
	Totaux	423'155.86	423'155.86	473'135.00	473'135.00	422'004.48	422'004.48
	Excédent de produits/charges	-	-	-	-	-	-

Tableau 6 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

L'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, donne l'image globale des comptes de l'année 2024.
Il est établi après le report des résultats de l'année et présente donc des totaux équilibrés.

5.3 Compte de résultats

Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	69'082.20	24'565.00	67'240	19'900	56'487.45	19'395.00
01	Législatif et exécutif	2'278.75	-	1'200	-	2'467.90	-
012	Exécutif	2'278.75	-	1'200	-	2'467.90	-
0120	Conseil communal	300.00	-	-	-	467.90	-
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	300.00	-	-	-	467.90	-
0121	Commissions communales	1'978.75	-	1'200	-	2'000.00	-
30000.00	Traitements	-	-	-	-	500.00	-
30002.00	Jetons de présence	1'978.75	-	1'200	-	1'500.00	-
02	Services généraux	66'803.45	24'565.00	66'040	19'900	54'019.55	19'395.00
022	Services généraux et autres services	54'037.55	15.00	51'540	-	40'399.60	45.00
0220	Chancellerie, secrétariat et contrôle des habitants	54'037.55	15.00	51'540	-	40'399.60	45.00
30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	598.50	-	800	-	-	-
31300.00	Prestations administratives (y.c. frais de poursuite)	443.75	-	200	-	184.95	-
31320.00	Honoraires administratifs	1'650.00	-	2'000	-	1'620.00	-
31341.91	Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	2'382.15	-	3'200	-	4'666.90	-
31379.01	Emoluments d'apurement des comptes	1'570.00	-	1'340	-	1'570.00	-
36121.00	Commune mixte de Haute-Sorne	41'233.15	-	37'200	-	26'797.75	-
36321.00	Communes du même canton - acte classification	6'000.00	-	6'000	-	5'200.00	-
36350.00	Credit libre du conseil	-	-	500	-	200.00	-
36369.00	Contributions et subventions	160.00	-	300	-	160.00	-
43900.00	Autres revenus	-	15.00	-	-	-	45.00
029	Immeubles administratifs	12'765.90	24'550.00	14'500	19'900	13'619.95	19'350.00
0290	Administration	12'765.90	24'550.00	14'500	19'900	13'619.95	19'350.00
30101.00	Personnel d'exploitation	1'250.00	-	-	-	2'000.00	-
31340.92	Assurance immobilière (ECA) du PA	1'437.90	-	1'100	-	1'077.40	-
31440.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	2'678.00	-	5'000	-	2'931.10	-
31440.92	Entretien bâtiment - Cabane Folpotat	-	-	-	-	211.45	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	7'400.00	-	8'400	-	7'400.00	-
44703.91	Loyers et fermages - Pré de Vigne	-	15'450.00	-	10'500	-	10'500.00
44703.92	Loyers et fermages - Loge de Folpotat	-	8'400.00	-	8'400	-	8'400.00

44703.93	Loyers - Cabane de La Combe aux Loups	-	700.00	-	1'000	-	450.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	6'550.35	1'630.00	8'155	2'200	6'215.10	-
34	Sports et loisirs	6'550.35	1'630.00	8'155	2'200	6'215.10	-
341	Sports	6'550.35	1'630.00	8'155	2'200	6'215.10	-
3418	Immeubles, locaux, install., équipements et biens mobiliers	6'550.35	1'630.00	8'155	2'200	6'215.10	-
31011.91	Matériel pour l'entretien courant - Halle des fêtes	-	-	500	-	-	-
31201.91	Taxe assainissement des eaux - Halle des fêtes	335.10	-	400	-	341.65	-
31202.91	Approvisionnement en eau du PA - Halle des fêtes	200.90	-	280	-	207.90	-
31204.91	Electricité du PA - Halle des fêtes	244.95	-	160	-	637.35	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	705.70	-	615	-	660.15	-
31440.91	Entretien bâtiments et immeubles - Halle des fêtes	1'451.00	-	3'000	-	711.85	-
31510.91	Entretien mobilier et machines - Halle des fêtes	119.65	-	1'000	-	163.15	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	3'493.05	-	2'200	-	3'493.05	-
44702.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	1'630.00	-	1'500	-	-
44722.91	Bâtiments et immeubles administratifs du PA	-	-	-	700	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	306'191.22	351'726.15	348'430	380'900	295'490.00	352'916.40
81	Agriculture	168'783.55	213'936.70	184'930	211'700	161'223.05	224'575.00
811	Administration, exécution et contrôle	168'783.55	213'936.70	184'930	211'700	161'223.05	224'575.00
8113	Administration, exécution et contrôle	168'783.55	213'936.70	184'930	211'700	161'223.05	224'575.00
30101.00	Personnel d'exploitation	35'672.80	-	36'500	-	36'585.00	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	4'008.80	-	2'420	-	2'036.15	-
30521.00	Assurances de prévoyance LPP - Personnel d'exploitation	4'932.75	-	3'740	-	4'095.85	-
30531.00	Assurances accidents AAP / AANP	726.75	-	430	-	466.80	-
30541.00	Assu. allocations familiales ALFA - Personnel d'exploit.	783.40	-	1'040	-	969.50	-
30551.00	Assu. d'indemnités journalière mal. - Personnel d'exploit.	-	-	500	-	316.00	-
31011.00	Matériel et fournitures d'exploit. pour l'entretien courant	45.60	-	-	-	482.30	-
31011.01	Matériel et fournitures d'exploitation - engrais	14'318.50	-	15'000	-	11'425.00	-
31011.02	Matériel et fournitures d'exploitation - clôtures barrières	6'403.45	-	5'000	-	3'774.85	-
31011.04	Matériel et fournitures d'exploitation - fourrage - sel	900.00	-	8'000	-	1'608.10	-
31011.05	Matériel et fournitures d'exploitation - bovi-stop	-	-	3'000	-	-	-
31202.00	Approvisionnement en eau du PA	3'820.60	-	3'600	-	4'587.50	-
31204.00	Electricité du PA	-	-	100	-	-	-
31300.00	Entretien pâturage - fauchage	32'778.75	-	33'000	-	20'600.00	-
31300.05	Prestations de service de tiers	648.60	-	10'000	-	11'399.20	-
31300.91	Entretien Loge	4'348.65	-	-	-	16'158.10	-

31309.00	Autres prestations de services	3'473.45	-	-	-	201.95	-
31309.01	Cotisations de la zone d'estivage	636.00	-	-	-	-	-
31311.00	Planifications et projections d'exploitation - alim. eau pât	-	-	23'000	-	-	-
31320.00	Honoraires tiers - études	126.00	-	-	-	-	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	2'361.20	-	2'300	-	2'482.65	-
31440.91	Entretien courant immeubles	15'700.00	-	15'000	-	837.00	-
31705.00	Indemnités appareils et d'équipements privés	-	-	300	-	300.00	-
31999.91	Autres indemnités et autres charges d'exploitation	-	-	2'000	-	3'325.35	-
33004.91	Bâtiments, locaux et équipements du PA	1'463.25	-	-	-	1'463.25	-
35100.00	Attributions aux financements des pâtures	35'635.00	-	20'000	-	38'108.50	-
42408.00	Taxe d'encrancement - pâturage du Droit	-	29'952.30	-	23'500	-	29'737.75
42408.01	Taxe d'encrancement - pâturage Sur le Mont/Les Rangs	-	35'044.05	-	37'700	-	40'350.40
42408.03	Taxe d'encrancement - pâturage Folpotat	-	6'273.90	-	6'000	-	6'128.85
42606.01	Participations de tiers - indem. TVD	-	620.00	-	500	-	450.00
42606.05	Participations de tiers - assurances	-	320.00	-	-	-	-
44701.01	Location des pâtures - Scouts	-	-	-	7'000	-	5'720.00
44701.91	Loyers et fermages terrains d'exploitation du PA	-	10'640.85	-	11'000	-	10'640.85
46310.00	Subventions d'estivage	-	131'085.60	-	126'000	-	131'547.15
82	Sylviculture	137'407.67	137'789.45	163'500	169'200	134'266.95	128'341.40
820	Sylviculture	137'407.67	137'789.45	163'500	169'200	134'266.95	128'341.40
8200	Administration	137'407.67	137'789.45	163'500	169'200	134'266.95	128'341.40
31011.00	Matériel et fourn. d'exploit. pour l'entretien courant	-	-	1'000	-	-	-
31309.01	Prestations de tiers - abattage et façonnage	72'563.50	-	78'000	-	79'328.25	-
31309.02	Prestations de tiers - débardage	-	-	11'000	-	-	-
31309.03	Prestations de tiers - traitement du bois	210.00	-	1'000	-	-	-
31309.04	Prestations de tiers - soins cultureux	2'947.90	-	4'000	-	9'184.50	-
31309.06	Prestations de tiers - biodiversité	-	-	1'500	-	2'407.50	-
31320.00	Honoraires tiers - études	-	-	10'000	-	-	-
31412.00	Entretien routes et chemins forestiers du PA	7'210.45	-	8'000	-	7'454.60	-
31450.00	Forêts et aménagements forestiers du PA	-	-	15'000	-	-	-
31450.01	Traitement de lisières	207.95	-	-	-	-	-
34990.00	Déduction de l'escompte (facturation en brut)	2'725.15	-	2'500	-	2'920.25	-
36321.00	Contribution au triage forestier	27'667.70	-	29'000	-	27'456.15	-
36321.20	Contributions à ForêtJura	2'872.70	-	2'500	-	5'515.70	-
36321.30	Certification bois FSC	1'556.25	-	-	-	-	-

38926.00	Attributions aux fonds forestiers	19'446.07	-	-	-	-	-
42506.01	Ventes de grumes	-	57'582.75	-	85'000	-	102'399.95
42506.02	Vente de bois d'industrie	-	39'026.30	-	31'000	-	-
42506.03	Vente de bois de feu	-	11'597.90	-	500	-	160.00
42506.04	Vente de copeaux	-	-	-	4'000	-	-
42506.05	Vente de produits dérivés (piquets, etc)	-	160.00	-	500	-	180.00
42606.00	Remboursements et participations de tiers	-	332.35	-	4'000	-	665.35
46310.00	Canton (Subventions dégâts aux forêts)	-	977.90	-	500	-	-
46310.01	Canton (Subventions soins cultureux)	-	8'100.00	-	6'000	-	22'125.00
46310.02	Canton (Subventions chemins forestiers)	-	-	-	10'000	-	-
46310.05	Canton (Subventions exploitation câble-grue)	-	16'410.00	-	-	-	-
46310.06	Canton (Subventions biodiversité)	-	2'407.50	-	1'500	-	375.00
46321.20	Contribution Fonds d'entraide	-	23.70	-	-	-	-
46900.00	Remboursement droit de douanes	-	1'171.05	-	1'200	-	2'436.10
48926.00	Prélèvement - financements spéciaux des capitaux de tiers	-	-	-	25'000	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	41'332.09	45'234.71	49'310	70'135	63'811.93	49'693.08
96	Administration de la fortune et de la dette	41'265.95	45'234.71	49'310	43'830	39'982.90	49'693.08
961	Intérêts	3'256.50	4'837.16	4'480	-	3'773.75	3'867.63
9610	Intérêts actifs	-	4'837.16	-	-	-	3'867.63
44000.00	Revenu des comptes-courants et financement spéciaux	-	4'844.81	-	-	-	3'842.28
44010.00	Int. des créances résultant de livr. et prest. envers tiers	-	-7.65	-	-	-	25.35
9611	Intérêts passifs	3'256.50	-	4'480	-	3'773.75	-
34011.00	Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	3'256.50	-	4'480	-	3'773.75	-
963	Biens immobiliers et mobiliers du patrimoine financier (PF)	23'549.60	40'397.55	20'230	43'830	12'138.80	45'825.45
9630	Biens immobiliers corporels du PF	23'549.60	40'397.55	20'230	43'830	12'138.80	45'825.45
30101.00	Personnel d'exploitation	3'000.00	-	3'000	-	3'000.00	-
30501.00	Assurances AVS, AI et APG - Personnel d'exploitation	-	-	-	-	247.50	-
31329.91	Autres honoraires - gestion immeuble	3'300.00	-	-	-	4'125.00	-
31340.91	Assurance immobilière (ECA) du PA	-	-	900	-	857.95	-
34304.91	Entretien des biens-fonds PF - Sur Ville 64	11'325.00	-	-	-	-	-
34314.91	Bâtiments et immeubles du PF	1'634.60	-	4'500	-	485.45	-
34390.91	Combustible - Sur Ville 64	-	-	8'100	-	-	-
34391.91	Assainissement des eaux PF - Sur Ville 64	982.60	-	950	-	1'025.85	-
34392.91	Approvisionnement en eau du PF	938.00	-	900	-	980.10	-
34394.91	Electricité du PF	1'452.40	-	1'000	-	1'416.95	-

34396.91	Primes d'assurances du PF	917.00	-	880	-	-	-
42606.91	Encaissement 'machine à laver'	-	677.55	-	-	-	258.80
44302.91	Bâtiments, locaux et équipements du PF	-	630.00	-	-	-	2'795.00
44432.91	Loyers et fermages - Sur Ville 64	-	39'090.00	-	43'680	-	42'550.00
44433.91	Biens mobiliers du PF	-	-	-	150	-	-
44990.00	Bonifications de l'escompte (facturation en brut)	-	-	-	-	-	221.65
969	Autres biens du patrimoine financier (PF)	14'459.85	-	24'600	-	24'070.35	-
9690	Placements financiers du PF	202.65	-	-	-	179.75	-
31303.00	Frais bancaires	202.65	-	-	-	179.75	-
9695	Impôts sur le revenu et la fortune	14'257.20	-	24'600	-	23'890.60	-
31375.00	Impôts sur le revenu et la fortune	4'698.10	-	15'000	-	14'326.45	-
31376.00	Taxe immobilière et autres taxes	9'559.10	-	9'600	-	9'564.15	-
99	Postes non répartis	66.14	-	-	26'305	23'829.03	-
999	Clôture	66.14	-	-	26'305	23'829.03	-
9990	Compte général	66.14	-	-	26'305	23'829.03	-
90000.00	Compte général (bénéfice)	66.14	-	-	-	23'829.03	-
90010.00	Compte général (perte)	-	-	-	26'305	-	-

Tableau 7 : généré automatiquement par le système informatique

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	121'944.60	-	190'000.00	-	36'580.85	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	121'944.60	-	190'000.00	-	36'580.85	-

RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	121'944.60	-	190'000.00	-	36'580.85

Tableau 8 : généré automatiquement par le système informatique

Commentaires :

Des investissements ont été réalisés pour la somme de CHF 121'944.60, ces travaux concernent la réfection de la Loge de Folpotat (partie habitat) et l'approvisionnement en eau du pâturage du Droit.

En application de l'art. 29 du décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), la limite d'inscription au bilan (comptabilisation dans les investissements) est de CHF 20'000.-.

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 – 2029

N°	Investissements (en KCHF)	2025	2026	2027	2028	2029
1.	Halles des fêtes	-	230	-	-	-
2.	Sur-Ville 64	-	-	-	-	-
3.	Cabane du Folpotat	-	-	-	-	-
4.	Ferme Pré de Vigne	-	-	-	-	-
5.	Loges du Haut de Droit	-	-	-	-	-
6.	Alimentation en eau pâturage	-	1'500	-	-	-
6.a	Subventions attendues (80 %)	-	-1'200	-	-	-
8.		-	-	-	-	-
9.		-	-	-	-	-
	Total	-	530	-	-	-

Tableau 9 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Commentaires :

Projets extraits du fichier de planification des investissements, 8 janvier 2025.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

		Exercice 2024		Budget 2024		Exercice 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	112'873.40	-	190'000	-	-	-
02	Services généraux	112'873.40	-	190'000	-	-	-
029	Immeubles administratifs	112'873.40	-	190'000	-	-	-
0290	Administration	112'873.40	-	190'000	-	-	-
50409.01	Rénovation Cabane Combe aux Loups	-	-	30'000	-	-	-
50409.02	Rénovation loge Folpotat - partie habitat	112'873.40	-	160'000	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE	9'071.20	-	-	-	36'580.85	-
81	Agriculture	9'071.20	-	-	-	36'580.85	-
8113	Administration, exécution et contrôle	-	-	-	-	36'580.85	-
50400.50	Réfection Loge de Folpotat (partie bétail)	-	-	-	-	36'580.85	-
812	Améliorations structurelles	9'071.20	-	-	-	-	-
8120	Administration	9'071.20	-	-	-	-	-
50303.00	Approvisionnement en eau - Pâturage du droit	9'071.20	-	-	-	-	-
9	FINANCES - IMPÔTS	-	121'944.60	-	190'000	-	36'580.85
99	Postes non répartis	-	121'944.60	-	190'000	-	36'580.85
999	Clôture	-	121'944.60	-	190'000	-	36'580.85
9990	Compte général	-	121'944.60	-	190'000	-	36'580.85
69000.00	Dépenses d'investissement	-	121'944.60	-	190'000	-	36'580.85

Tableau 10 : généré automatiquement par le système informatique

7 Bilan

Bilan au 31 décembre 2024 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale.

BILAN		01.01.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2024
1	ACTIF	3'206'975.08	750'175.51	699'308.65	3'257'841.94
10	PATRIMOINE FINANCIER	1'448'808.98	628'230.91	686'952.35	1'390'087.54
100	Disponibilités et placements à court terme	809'526.53	487'565.78	563'832.00	733'260.31
1000	Caisse	947.35	560.00	1'000.00	507.35
10000.00	Compte général	947.35	560.00	1'000.00	507.35
1002	Banque	808'579.18	487'005.78	562'832.00	732'752.96
10020.00	BR - compte courant - CH97 8080 8002 3862 0233 5	388'251.45	457'976.65	562'768.05	283'460.05
10020.03	BR - cpte-ép. - CH56 8080 8008 7789 0533 2 - fds anticipation	341'177.07	2'864.47	-	344'041.54
10020.04	BR - cpte-ép. - CH87 8080 8009 0042 5944 2 - fds chemins for	33'905.66	284.66	-	34'190.32
10020.06	BR - compte courant "Immeuble Sur Ville 64"	45'245.00	25'880.00	63.95	71'061.05
101	Créances	2'282.45	138'436.38	120'891.60	19'827.23
1010	Créances résultant de livraisons / prestations envers tiers	937.65	136'740.70	120'891.60	16'786.75
10100.40	Compte général	937.65	136'740.70	120'891.60	16'786.75
10191	Impôt anticipé	1'344.80	1'695.68	-	3'040.48
10191.00	Compte général	1'344.80	1'695.68	-	3'040.48
104	Actifs de régularisation	-	2'228.75	2'228.75	-
1041	Charges de biens - services - autres charges d'exploitation	-	2'228.75	2'228.75	-
10410.00	Actifs transitoires - Charges de matériel et de marchandises	-	4'457.50	2'228.75	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	637'000.00	-	-	637'000.00
1084	Bâtiments, locaux et équipements du PF	617'000.00	-	-	617'000.00
10842.00	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	617'000.00	-	-	617'000.00
1087	Installations en construction du PF	20'000.00	-	-	20'000.00
10874	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PF	20'000.00	-	-	20'000.00
10874.20	Bâtiments du PF - Zone d'habitation (HA)	20'000.00	-	-	20'000.00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'758'166.10	121'944.60	12'356.30	1'867'754.40
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	1'758'164.10	121'944.60	12'356.30	1'867'752.40
1400	Terrains non bâtis et terrains bâtis du PA	184'242.25	-	-	184'242.25
14000	Terrains non bâtis du PA	156'440.00	-	-	156'440.00
14000.00	Terrains non bâtis - Zone centre (CA)	5'470.00	-	-	5'470.00

14000.60	Terrains non bâtis - Zone agricole (ZA)		150'970.00	-	-	150'970.00
14001	Terrains bâtis du PA		27'802.25	-	-	27'802.25
14001.60	Terrains bâtis - Zone agricole (ZA)		27'802.25	-	-	27'802.25
1401	Routes et voies de communication du PA		18'631.20	-	700.00	17'931.20
14011.00	Routes rurales et vicinales		18'631.20	-	700.00	17'931.20
1403	Autres ouvr. de g/c. du PA - Ouvr. collect. canalis. instal.		35'620.00	-	-	35'620.00
14033.00	Approvisionnement en eau		35'620.00	-	-	35'620.00
1404	Bâtiments, locaux et équipements du PA		223'997.05	112'873.40	10'156.30	326'714.15
14041.00	Bâtiments polyvalents		78'979.45	-	3'493.05	75'486.40
14049.00	Autres bâtiments, locaux et équipements		145'017.60	112'873.40	6'663.25	251'227.75
1405	Forêts du PA		1'226'920.00	-	1'500.00	1'225'420.00
14050.00	Forêts exploitables et aménagements forestiers		1'180'610.00	-	-	1'180'610.00
14053.00	Pâturage boisés et aménagements forestiers		46'310.00	-	1'500.00	44'810.00
1407	Immobilisations en construction du PA		68'753.60	9'071.20	-	77'824.80
14071	Encours - Routes et voies de communication du PA		-7'157.30	-	-	-7'157.30
14071.10	Routes rurales et vicinales		-7'157.30	-	-	-7'157.30
14074	Encours - Bâtiments, locaux et équipements du PA		75'910.90	9'071.20	-	84'982.10
14074.30	Approvisionnement en eau pâturage		-	9'071.20	-	9'071.20
14074.90	Autres bâtiments, locaux et équipements		75'910.90	-	-	75'910.90
145	Participations et capital social		2.00	-	-	2.00
1454	Participations aux entreprises publiques		2.00	-	-	2.00
14540.01	Participation Thermobois SA		1.00	-	-	1.00
14540.02	Participation Thermoréseau Porrentruy SA		1.00	-	-	1.00
2	PASSIF		3'206'975.08	637'813.03	688'679.89	3'257'841.94
20	CAPITAUX DE TIERS		250'213.60	613'984.00	609'703.65	245'933.25
200	Engagements courants		9'377.30	357'727.20	431'254.55	82'904.65
2000	Engagements courants prov. de livraisons, de prest. de tiers		8'179.15	343'837.45	418'562.95	82'904.65
20000.40	Compte général #		8'179.15	343'837.45	418'562.95	82'904.65
2001	Comptes courants avec des tiers		1'198.15	13'889.75	12'691.60	-
20014.00	Assurances sociales - AVS/AI/APG/AC		1'198.15	6'164.75	4'966.60	-
20014.01	Assurances sociales - Prévoyance Professionnelle - LPP		-	5'755.90	5'755.90	-
20014.02	Assurances sociales - SUVA + accidents		-	990.15	990.15	-
20014.03	Assurances sociales - PGMal		-	978.95	978.95	-
201	Engagements financiers à court terme		78'636.30	79'636.30	12'178.00	11'178.00

2011	Engagements à court terme env. les coll., les ass. intercom.		65'236.30	66'236.30	178.00	-822.00
20112.00	Compte-courant avec commune de Haute-Sorne		65'236.30	66'236.30	178.00	-822.00
2014	Parts à court terme d'engagements à long terme		13'400.00	13'400.00	12'000.00	12'000.00
20140.00	Compte général		13'400.00	14'800.00	12'000.00	12'000.00
204	Passifs de régularisation		2'500.00	159'820.50	160'521.10	3'200.60
2040	Charges du personnel		-	1'198.15	-	-1'198.15
20405.00	Charges sociales de l'employeur		-	1'198.15	-	-1'198.15
2041	Charges de biens, de services, autres charges d'exploitation		20.00	-	2'228.75	2'248.75
20410.00	Charges de matériel et de marchandises		-	-	4'457.50	2'228.75
20416.00	Loy - Créd/bails - Baux ferme - T util. - Pat admin (PA)		20.00	-	-	20.00
2044	Charges financières / revenus financiers		2'480.00	2'480.00	2'150.00	2'150.00
20440.00	Charges d'intérêts		2'480.00	2'480.00	2'150.00	2'150.00
2045	Autres revenus d'exploitation		-	156'142.35	156'142.35	-
20457.00	Variations de stock		-77'746.30	-	155'492.60	-
20457.50	Autres revenus divers - paiements en retour		77'746.30	233'888.65	78'396.05	-
205	Provisions à court terme		1'800.00	1'800.00	1'350.00	1'350.00
2054	Provisions à court terme pour les cautions et garanties		1'800.00	1'800.00	1'350.00	1'350.00
20541.00	Garanties		1'800.00	1'800.00	1'350.00	1'350.00
206	Engagements financiers à long terme		157'900.00	15'000.00	4'400.00	147'300.00
2064	Emprunts et reconnaissances de dettes		146'300.00	15'000.00	3'000.00	134'300.00
20640.00	Emprunt BR 578.748.818.4 - TF 31.08.22-31.08.27 - saron 1%		59'300.00	5'000.00	1'000.00	55'300.00
20640.01	Emprunt BR 946.918.497.0 - TF 31.08.22-31.08.27 - saron 1%		87'000.00	10'000.00	2'000.00	79'000.00
2069	Autres engagements financiers à long terme		11'600.00	-	1'400.00	13'000.00
20690.00	Compte général		-13'400.00	-	2'800.00	-12'000.00
20690.01	Acte de classification		25'000.00	-	-	25'000.00
29	CAPITAL PROPRE		2'956'761.48	23'829.03	78'976.24	3'011'908.69
290	Financements spéciaux du capital propre		482'217.41	-	55'081.07	537'298.48
2900	Financements spéciaux du capital propre		482'217.41	-	55'081.07	537'298.48
29006.01	Financement spécial - fonds d'exploitation		64'969.71	-	19'263.94	84'233.65
29006.02	Financement spécial - Fonds d'anticipation		110'514.57	-	182.13	110'696.70
29006.03	Financement spécial - Chemins forestier		26'461.63	-	-	26'461.63
29006.04	Financement spécial - Pâturages		280'271.50	-	35'635.00	315'906.50
294	Réserves de la politique budgétaire		142'254.61	-	-	142'254.61
2940	Réserves de la politique budgétaire		142'254.61	-	-	142'254.61

29400.00	Compte général		142'254.61	-	-	142'254.61
295	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140'292.40	-	-	140'292.40
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)		140'292.40	-	-	140'292.40
29506.00	Forêts		140'292.40	-	-	140'292.40
299	Excédent / découvert du bilan		2'191'997.06	23'829.03	23'895.17	2'192'063.20
2990	Résultat annuel		23'829.03	23'829.03	66.14	66.14
29900.00	Compte général		23'829.03	23'829.03	66.14	66.14
2999	Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)		2'168'168.03	-	23'829.03	2'191'997.06
29990.00	Compte général		2'168'168.03	-	23'829.03	2'191'997.06

Tableau 11 : généré automatiquement par le système informatique

8 Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune bourgeoise de Soulce ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N° 12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

² RSJU 190.611

Bassecourt, le 16 mai 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne
Pour la Bourgeoisie de Soulce

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Mirco Bellè', with a stylized, cursive script.

Mirco Bellè
Administrateur des finances

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hugo Milani', with a stylized, cursive script.

Hugo Milani
Adjoint

8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Bourgeoisie de : Soulce

Exercice : 2024

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenu pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Compte	Libellé	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Libellé	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	482'217.41	Attributions aux FS, capitaux propres		55'081.07	Prélèvements sur les FS, capitaux propres		-	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	537'298.48
29006.01	Fonds d'exploitation	64'969.71	35109.10		19'263.94	45109.10		0.00	29006.01	Fonds d'exploitation	84'233.65
29006.02	Fonds d'anticipation	110'514.57	35109.20		182.13	45109.20		0.00	29006.02	Fonds d'anticipation	110'696.70
29006.03	Fonds nouvelles plantations	26'461.63	35109.40		0.00	45109.40		0.00	29009.00	Fonds nouvelles plantations	26'461.63
29006.04	Fonds Pâturages	280'271.50		Attribution	35'365.00				29006.04	Fonds Pâturages	315'906.50
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	Attributions au fonds enregistrés sous capital propre		0.00	Prélèvements enregistrés sous capital propre		0.00	2910	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		0.00	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00	Attributions aux préfinancements des capitaux propres		647'287.42	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres		0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
2940	Réserves de politique budgétaire	142'254.61	Attributions à la réserve de politique budgétaire		0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	142'254.61
29400.00	Compte général	142'254.61	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	142'254.61
2950	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140'292.40	Attributions à la réserve liée au retraitement du PA		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PA		0.00	2960	Réserves liées à la réévaluation (introduction du MCH2)	140'292.40
29506.00	Forêts – réévaluation du PA	140'292.40	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	140'292.40
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00

29601.20	Bâtiments, locaux et équipements du PF	0.00	38940.00		0.00	48940.00	Report à fortune (intro MCH2)	0.00	29400.00	Compte général	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF		0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	0.00

Attention, voir directive COM N° 3 relative au compte 29600 et 29601.

Compte	Libellé	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Motif	CHF	Compte	Libellé	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres		0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	38980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/dé-couvert du bilan	2'191'997.06			66.14			0.00	2990	Résultat annuel - excédent/dé-couvert du bilan	2'192'063.20
29990.00	Résultat annuel	-	29900	Excédent (+)	66.14	29900	Déficit (-)	0.00	29990.00	Résultat annuel	66.14
29990.00	Fortune nette	2'191'997.06	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	0.00	29990.00	Fortune nette	2'191'997.06

Tableau 12 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Fonds forestiers d'exploitation, d'anticipation et le fonds des pâturages, qui découlent de l'application d'une loi ou d'un règlement.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

Néant.

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

Néant.

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

Néant.

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Toutes les provisions et fonds qui ont été créés au fil des ans, mais qui ne répondent ni à un règlement communal ni à une base légale ont été regroupés dans la réserve de politique budgétaire.

f) Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (comptes 2950)

Lors de l'introduction du MCH2, le patrimoine administratif a fait l'objet d'une réévaluation à la valeur officielle de l'ordre de CHF 140'292.40 (principalement les forêts), dans le but d'appliquer une méthode d'évaluation identique à l'ensemble des bourgeoisies de la Commune mixte de Haute-Sorne. Cette réévaluation n'était pas imposée par l'introduction du MCH2, sa mise en application avait fait l'objet d'une discussion avec la fiduciaire chargée de l'audit des compte.

Le produit de réévaluation des forêts figure au bilan en tant que « réserve liées au retraitement du PA (introduction MCH2) », cette réserve doit être prise en considération comme un fond d'amortissement (amortissement indirect), ceci dans l'option d'avoir une correction de l'actif du point de vue fiscal

g) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

Néant.

h) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

Néant.

i) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

Au 1^{er} janvier 2024, le compte Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette) affiche un montant de CHF 2'168'168.03.

Le résultat du compte général pour l'année 2024 affichant un bénéfice de CHF 66.14.

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205	Provisions à court terme						
Compte de provisions	Libellé	Valeur comp- table au 01.01.2024	Modification			Valeur comp- table au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20541.00	Garanties	1'800.00	1'350.00		1'800.00	1'350.00	Garanties de loyer sur Ville 64
208	Provisions à long terme						
Compte de provisions	Libellés	Valeur comp- table au 01.01.2024	Modification			Valeur comp- table au 31.12.2024	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Néant	-				-	
Total des provisions à court terme		1'800.00	1'350.00	-	1'800.00	1'350.00	
Total des provisions à long terme		-	-	-	-	-	
Total des provisions		1'800.00	1'350.00	-	1'800.00	1'350.00	

Tableau 13 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableaux des participations et des garanties

Bourgeoisie

Soulce

Exercice :

2024

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Néant										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
Néant										

Tableau 14 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

Tableau des garanties

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

Tableau 15 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

Bourgeoisie de Soulce
Commune politique

Tableau des immobilisations
PATRIMOINE FINANCIER (1080)

2024

		108 immobilisations corporelles du patrimoine financier					
		10800	10801	1084	1086	1087	1089
		Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, lo- caux et équipe- ments	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobili- sations corpo- relles
Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	-	-	617'000.00	-	20'000.00	-
(+) Augmentation	en 2024	-	-	-	-	-	-
(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
valeur de l'immobilisation	31.12.2024	-	-	617'000.00	-	20'000.00	-
Etat au	en 2024	-	-	-	-	-	-
(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
Etat au	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette	31.12.2024	-	-	617'000.00	-	20'000.00	-
dont celle des installations de leasing	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			140 immobilisations corporelles du patrimoine administratif									
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles	Installations en construction	Autres immobilisations corporelles du PA*
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	156'440.00	27'802.25	20'731.20		35'620.00	251'005.90	1'231'420.00	-	68'753.60	-
	(+) Augmentation	en 2024	-	-	-	-	-	112'873.40	-	-	9'071.20	-
	(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	156'440.00	27'802.25	20'731.20		35'620.00	363'879.30	1'231'420.00	-	77'284.80	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-	-	-2'100.00	-	-	-27'008.85	-4'500.00	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-	-700.00	-	-	-10'156.30	-1'500.00	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-		-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-	-	-2'800.00	-	-	-37'165.15	-6'000.00	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	156'440.00	27'802.25	17'931.20	-	35'620.00	326'714.15	1'225'420.00	-	77'284.80	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 17 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2023	-	-	-	-		2.00	-
	(+) Augmentation	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2023	-	-	-	-		2.00	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2023	-	-	-	-			-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2023	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2023	-	-	-	-		2.00	-
	dont celle des installations de leasing	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2023	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 18 : Source : Service financier commune de Haute-Sorne

9 Proposition du Conseil communal

a) Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

Compte	Libellé	Charge	Revenu
90	Clôture du compte de résultats	66.14	-
	Excédent de produits	-	66.14
900	Compte général	66.14	-
	Excédent de produits	-	66.14
90100.9x	Autres FS « ... »		
	Excédent de charges/revenus		

Tableau 19 : généré automatiquement par le système informatique

Il est proposé au Conseil général d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 de la bourgeoisie de Soulce.

Bassecourt, le 16 mai 2025

Au nom de la commune mixte de Haute-Sorne :



Eric Dobler
Maire



Alexis Schouller
Chancelier



Mirco Bellè
Administrateur des finances

10 Approbation des comptes annuels

Le Conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne a approuvé les comptes annuels 2024 de la bourgeoisie de Soulce en date du 16 juin 2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 16 mai 2025.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Bassecourt, le 16 juin 2025

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Théo Comte
Président

Michèle Bailat
Secrétaire
